Concertation publique MEREN Nord
Compte rendu

Réunion publique thématique 02 - Mardi 28 octobre 2026

Salle / Adresse : Salle des fêtes Lo Rwa Kaf, Sainte-Suzanne
Participants : 15
Début-fin : 16h30h-18h

Intervenants

- Clotilde Dubois, Ingénieur d'études changement climatique - Météo France
- Olivier Meyer, Chargé d'opérations Infrastructures Hydrauliques et Gestion de l'Eau - Département de La Réunion

Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Bernard Vitry, Garant

Animation

- Agence Zoorit

1. Objet de la réunion

Cette deuxième réunion publique thématique de la concertation préalable sur le projet MEREN Nord était consacrée aux effets du changement climatique sur la ressource en eau et aux moyens d'adapter sa gestion à La Réunion. Elle avait pour objectifs de présenter les principales évolutions climatiques observées et projetées sur l'île, de préciser la manière dont ces évolutions sont prises en compte dans le dimensionnement du projet MEREN Nord, puis de recueillir les questions, observations et propositions du public.

La concertation préalable se déroule du 6 octobre au 7 décembre 2026. Elle permet au public de s'exprimer sur l'opportunité du projet, ses objectifs, ses caractéristiques, ses effets pour le territoire et les alternatives possibles.

2. Éclairage de Météo-France : les évolutions climatiques à La Réunion

Clotilde Dubois présente les travaux de Météo-France sur le changement climatique, notamment la déclinaison pour les territoires ultramarins de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

2.1. Un réchauffement déjà mesurable

À l'échelle mondiale, la température moyenne a augmenté d'environ 1,2 °C sur la décennie 2015-2024 par rapport à l'ère préindustrielle. Ce réchauffement est attribué sans équivoque aux activités humaines. Il est plus marqué sur les continents que sur les océans.

À La Réunion, le réchauffement observé est estimé entre +0,8 et +0,9 °C par rapport à la période préindustrielle. Les années les plus chaudes ont été enregistrées au cours de la dernière décennie, avec une hausse du nombre de journées et de nuits chaudes.

2.2. Les projections de température

Selon la TRACC, les niveaux de réchauffement retenus pour La Réunion sont proches des niveaux mondiaux : environ +1,5 °C à l'horizon 2030, +2 °C à l'horizon 2050 et +2,9 °C à la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle. Par rapport à la période de référence récente 1991-2020, les hausses supplémentaires présentées sont de +0,6 °C en 2030, +1,2 °C en 2050 et +2,1 °C en 2100.

Les journées chaudes devraient devenir plus fréquentes, en particulier sur le littoral, avec une extension progressive vers les Hauts. Les nuits chaudes devraient également augmenter. Selon les niveaux de réchauffement étudiés, les simulations montrent jusqu'à plusieurs dizaines de jours chauds supplémentaires par an.

2.3. Des évolutions contrastées des précipitations et des sécheresses

Les projections indiquent une diminution des précipitations pendant la saison sèche, avec un assèchement relatif plus marqué dans l'Ouest que dans l'Est. Pour le niveau de réchauffement le plus élevé, la baisse médiane présentée pour la saison sèche atteint environ 17 % à l'échelle de l'île. En saison humide, les modèles ne font pas apparaître de signal consensuel d'augmentation ou de diminution des cumuls : la variabilité entre les modèles reste importante.

Les simulations font également apparaître une augmentation du nombre de mois en situation de sécheresse météorologique, notamment dans l'Ouest. La variabilité interannuelle demeure toutefois forte : une saison particulièrement sèche reste possible sans constituer, à elle seule, une preuve d'une tendance durable.

2.4. Élévation du niveau marin et événements extrêmes

Le niveau moyen de la mer autour de La Réunion a augmenté d'environ 15 cm depuis 1993, selon les éléments présentés. Les projections évoquent une élévation pouvant atteindre environ 65 cm à la fin du siècle dans le scénario de réchauffement le plus élevé. Cette évolution peut renforcer les effets des épisodes de forte houle, des vents et des événements cycloniques, et accroître les risques de submersion marine et d'intrusion saline dans les nappes littorales.

2.5. Des données mises à disposition des acteurs

Météo-France met à disposition des indicateurs climatiques généraux et sectoriels, notamment pour l'agriculture, au moyen des services climatiques et des portails DRIAS et Climadiag Commune. Clotilde Dubois rappelle que l'évaluation du risque climatique nécessite de croiser l'aléa (fréquence et intensité du phénomène) avec l'exposition et la vulnérabilité des territoires et des activités.

3. Présentation du projet MEREN Nord

Olivier Meyer rappelle que le Département doit mettre en adéquation les ressources disponibles et les besoins en eau des différents usages : agriculture, alimentation en eau potable et activités industrielles. Le dimensionnement des infrastructures doit tenir compte des besoins actuels, de leur évolution prévisible et des effets du changement climatique, afin que les ouvrages puissent répondre aux besoins sur plusieurs décennies.

3.1. Une approche fondée sur la complémentarité des ressources

Le Département mobilise ou développe plusieurs types de ressources : eaux superficielles captées en rivières et sources ; eaux souterraines prélevées dans les forages et les puits ; eaux d'infiltration recueillies dans les galeries ; eaux de ruissellement stockées dans des retenues collinaires ; eaux de pluie récupérées dans des réservoirs ou bâches ; eaux usées traitées valorisées par la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ; et eaux issues de certains process industriels, notamment les eaux de lavage des stations de potabilisation.

Le choix de la ressource dépend de sa localisation, de sa qualité, de sa quantité disponible, de sa temporalité et de l'usage auquel elle est destinée. L'objectif est de développer un mix hydrique afin de ne pas dépendre d'une seule ressource. L'exemple des forages littoraux est évoqué : un déséquilibre entre recharge et prélèvements, combiné à la hausse du niveau marin, peut favoriser les intrusions salines et dégrader durablement la qualité de certains captages.

3.2. Les principales caractéristiques de MEREN Nord

Le projet vise à mobiliser de nouvelles ressources pour soutenir l'agriculture, contribuer à sécuriser l'alimentation en eau potable et accompagner le développement économique du Nord-Est. La présentation indique qu'environ 30 millions de m³ pourraient être mobilisés chaque année à l'échelle du projet présenté dans la vidéo.

- Une galerie de transfert GANOR d'environ 6 km, avec un diamètre utile d'environ 6 m et une pente moyenne de 1 %, creusée au tunnelier dans le massif des Hauts de Sainte-Marie et raccordée à la galerie existante de Salazie amont.
- Des réservoirs de stockage, pour une capacité totale annoncée de 30 000 m³.
- Une conduite maîtresse d'environ 20 km, de diamètre 1 000 mm, destinée à acheminer l'eau vers les différents secteurs.
- Environ 90 km de réseaux d'irrigation, avec près de 400 bornes.
- Un périmètre agricole annoncé de 2 560 hectares, sur Sainte-Marie, Sainte-Suzanne et Saint-André, comprenant le périmètre irrigué de Champ Borne.

La présentation distingue les volumes et usages envisagés : 17 millions de m³ livrés pour l'irrigation agricole, 9 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable et 4 millions de m³ prévus pour les industriels. Pour l'agriculture, les surfaces irrigables recensées sont de 480 ha à Sainte-Marie, 920 ha à Sainte-Suzanne et 660 ha à Saint-André, hors périmètre de Champ Borne sécurisé. Les exploitations recensées sont respectivement au nombre de 15, 40 et 90.

3.3. Travaux, retombées et calendrier

La réalisation des ouvrages nécessitera une base de chantier comprenant notamment une plateforme technique, une centrale à béton, des installations de traitement des eaux et des matériaux excavés, des zones logistiques et une usine de préfabrication des voussoirs. Les eaux de chantier devront être traitées avant rejet et les matériaux excavés réutilisés ou valorisés chaque fois que possible.

Le projet est présenté comme susceptible de mobiliser 2 135 emplois dans le BTP et de soutenir l'emploi agricole. La présentation fait également état de gains de productivité de la canne grâce à l'irrigation, ainsi que de possibilités de production d'énergie hydroélectrique et photovoltaïque.

Le coût prévisionnel présenté s'élève à 305,4 M€, dont 13,7 M€ pour les études de conception et 291,7 M€ pour la phase de réalisation. Les financements sollicités mentionnés sont le FEDER, l'AFD, l'OFB, l'État, le FEADER et l'Office de l'eau, selon la nature des ouvrages. Le calendrier prévisionnel présenté prévoit une phase d'études de 2021 à 2029, des travaux de 2029 à 2038 et une mise en service en 2038.

4. Échanges avec le public

Les échanges ont porté principalement sur les risques liés aux évolutions climatiques, les effets potentiels des travaux sur les milieux naturels et les ressources en eau, la répartition des volumes mobilisés, ainsi que la pertinence et le financement du projet à long terme. Les interventions ci-dessous sont restituées par thèmes. Les participants n'étant pas identifiés de manière fiable dans l'enregistrement, leurs propos ne sont pas attribués nominativement.

4.1. Submersion marine et intrusion saline

Des participants interrogent Météo-France et l'équipe du projet sur les secteurs littoraux exposés à la submersion marine, notamment lors des épisodes de forte houle ou de phénomènes cycloniques. La question des intrusions salines dans les nappes et de leurs conséquences sur les forages est également soulevée. En réponse, il est rappelé que certains captages proches du littoral sont vulnérables à la progression du biseau salé et que des forages ont déjà connu des dégradations de qualité, voire des abandons. La nécessité de suivre l'évolution de la qualité des eaux et l'équilibre entre recharge et prélèvements est soulignée.

4.2. Impacts des travaux passés et inquiétudes autour de la rivière des Pluies

Un participant fait part de fortes inquiétudes concernant les conséquences d'aménagements antérieurs dans le secteur de la rivière des Pluies : dégradation supposée des milieux aquatiques, atteintes à la faune et à la flore, dépôts de matériaux, rejets de chantier, glissements de terrain et difficultés rencontrées par les habitants. Il demande quelles garanties permettront d'éviter que de tels impacts se reproduisent avec MEREN Nord. L'équipe du Département indique que le projet prévoit un creusement souterrain au tunnelier et que les modalités d'accès au chantier doivent limiter les interventions lourdes en surface dans le secteur évoqué. Elle rappelle que les études environnementales et les obligations réglementaires encadrent la conception et la réalisation des travaux, avec des mesures de suivi, notamment de la qualité de l'eau. Le représentant du Département précise également que le projet ne prévoit pas de prélèvement dans la rivière des Pluies et évoque le soutien actuel à la continuité écologique par des apports d'eau.

4.3. Risques géotechniques, vibrations et protection des habitations

Plusieurs questions concernent les risques de mouvements de terrain, d'éboulements, de perturbation des nappes souterraines et de vibrations susceptibles d'affecter les habitations lors du creusement de la galerie. Les participants demandent comment les terrains et les ressources souterraines ont été étudiés et quelles garanties seront apportées aux riverains. L'équipe du projet explique que les études engagées depuis 2021 comprennent des investigations géophysiques, des reconnaissances et des forages destinés à caractériser la montagne, repérer les zones sensibles et affiner le tracé et les méthodes de creusement. Le choix du site d'attaque dans les hauteurs de Sainte-Marie est présenté comme le résultat de critères fonciers, techniques, environnementaux, hydrogéologiques et altimétriques. Des dispositifs de suivi des vibrations et du bâti sont évoqués comme faisant partie des précautions à prévoir.

4.4. Répartition des volumes et usages de l'eau

Un participant questionne la répartition des volumes entre agriculture, eau potable et industrie, et demande notamment pourquoi une partie des eaux usées traitées disponibles n'est pas valorisée dans le cadre du projet. L'équipe précise que les volumes présentés pour MEREN Nord sont répartis entre irrigation, alimentation en eau potable et usages industriels, et que la valorisation de volumes supplémentaires d'eaux usées traitées dépend notamment des conditions techniques, économiques et réglementaires ainsi que des besoins des territoires. Les échanges font également ressortir une attente de clarification sur les bénéfices respectifs pour les habitants, les agriculteurs et les industriels.

4.5. Rendement des réseaux et sobriété

Un participant souligne que les pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable peuvent réduire l'intérêt de mobiliser de nouvelles ressources. Il invite à communiquer sur les rendements des réseaux et sur les efforts de renouvellement et de réduction des fuites. L'équipe indique que l'amélioration du rendement des réseaux et la maîtrise des pertes constituent des enjeux importants, tout en rappelant que la distribution d'eau potable relève des collectivités compétentes.

4.6. Prélèvements en rivière et information du public

Une intervention porte sur l'évolution possible des prélèvements en rivière, les autorisations existantes et leur actualisation au regard des connaissances climatiques et des besoins des milieux aquatiques. Le participant recommande une communication claire sur les volumes autorisés, les

volumes effectivement prélevés et les éventuelles évolutions réglementaires, afin de prévenir les incompréhensions et les tensions avec les usagers, notamment les pêcheurs. Le besoin de transparence sur les conditions de prélèvement et sur les effets attendus du projet est largement souligné.

4.7. Besoins futurs, données de référence et risque de maladaptation

Plusieurs participants demandent sur quelles données reposent les besoins futurs, comment sont prises en compte les évolutions démographiques, agricoles et climatiques, et si le projet pourrait devenir inadapté dans un scénario de réchauffement plus important. Une intervention alerte sur le risque de maladaptation si des infrastructures lourdes sont engagées sans intégrer suffisamment tôt les conséquences locales d'une trajectoire de réchauffement de +3 °C. L'équipe du Département indique que les besoins sont évalués à partir de données de collectivités, d'organismes spécialisés et de projections démographiques et climatiques. Elle rappelle que le projet est soumis à la concertation et que les contributions du public doivent permettre d'interroger son opportunité, ses caractéristiques et les solutions alternatives. Elle souligne également le dilemme entre attendre des données complémentaires et anticiper des besoins en eau à moyen et long terme.

4.8. Financement, transparence et retombées territoriales

Un participant interroge la sécurisation des financements, notamment européens, et demande que soient explicités le coût global du projet, la part des financements publics et les retombées attendues pour le territoire. Il évoque également la nécessité de rendre compte des bénéfices pour les différents usagers, y compris les industriels, et de valoriser les emplois et l'activité économique générés. Le support présenté détaille les enveloppes prévisionnelles et les financeurs sollicités, mais la question de la sécurisation effective des financements reste posée dans les échanges.

5. Suites de la concertation

L'animateur rappelle que la concertation se poursuit jusqu'au 7 décembre 2026. Les participants sont invités à transmettre leurs questions et contributions sur le site meren.re ou par écrit au moyen des supports mis à disposition lors des réunions. Les documents de présentation doivent être publiés en ligne.

Les prochains rendez-vous annoncés lors de la réunion sont la réunion thématique consacrée aux infrastructures du projet, le 3 novembre à Saint-Denis, celle consacrée à l'eau pour l'agriculture réunionnaise, le 19 novembre à Saint-André, puis la réunion plénière de clôture, le 7 décembre à Saint-Denis.